

PAR COURRIEL

Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 10 septembre 2024, la députée de la circonscription de D'Arcy-McGee déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant :

- de rendre disponibles toutes les lignes directrices administratives pertinentes et les protocoles régissant le traitement des patients psychiatriques;
- que tous les établissements de santé, tels que le Centre hospitalier de St. Mary à Montréal, qui fournissent des services aux patients atteints de troubles mentaux, révisent d'urgence, dans l'intérêt de tous les patients atteints de problèmes de santé mentale, des directives claires et transparentes régissant les obligations des patients et des praticiens médicaux dans tout plan de traitement.

La circulaire du 2 mars 2021 (2021-007) : « Gestion active des listes d'attente afin d'améliorer l'accès aux médecins de famille et diagnostics spécialisés » demande aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) d'adopter une procédure permettant une saine gestion des listes d'attente afin de favoriser l'accès aux médecins de famille ainsi qu'aux services médicaux et diagnostics spécialisés. La section 4.2 présente les directives spécifiques aux services médicaux et diagnostics spécialisés.

... 2

Il est de la responsabilité des établissements de faire connaître les directives régissant les obligations des personnes utilisatrices de services en santé mentale et des équipes cliniques quant à l'accès aux services. Un rappel sera fait à cet égard par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

En tout temps, les personnes qui se sentiraient lésées et/ou injustement traitées peuvent faire une demande d'assistance aux commissaires aux plaintes et à la qualité des services qui sont présents dans chacun des centres intégrés et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable,



Lionel Carmant

N/Réf. : 24-MS-04442